



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale Other B Marque Rapid.

Code du produit. 5001416, 5001417, 5001418, 5001419, 5001420, 5001421, 5001422, 5001423,

5001424, 5001425, 5001426, 5001427, 40107947, 5001363, 5001377, 23835900,

5001371, 5000530, 40107360, 5000211, 5001591

 $\begin{array}{ll} \mbox{N}^{\circ} \mbox{ CAS} & \mbox{Non applicable.} \\ \mbox{N}^{\circ} \mbox{ CE} & \mbox{Non applicable.} \\ \mbox{No. D'Enregistrement d'REACH} & \mbox{Pas connu.} \end{array}$

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Adhésif solide en bâtonnets - A utiliser avec un pistolet à colle, pour des travaux

d'artisanat ou industriel.

Utilisations Déconseillées Pas connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Identification de la société ISABERG RAPID AB

Box 115, SE-335 03 Hestra, Sweden

Téléphone: +46 370 339 500

Email informationeurope@acco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Entreprise +46 370 339 500 (09:00 - 17:00) Centre antipoison et de toxicovigilance de +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

Paris, Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg St Denis, 75475 Paris Cedex

10, France

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Ce mélange ne présente aucun danger physique, sanitaire ou environnemental

dans des conditions normales d'utilisation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale
Pictogramme(s) de Danger
Mention(s) d'Avertissement
Mention(s) de Danger
Aucun.
Mention(s) de Danger
Aucun.

Mention(s) de mise en garde P102: Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

La forme fondue peut provoquer des brûlures thermiques en cas de contact avec la

peau.

2.4 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

| COMPOSANTS DANGEREUX | N° CAS | N° CE / No. | %W/W | Mention(s) de | Pictogramme(s) de |
|--|------------|------------------------------------|-------|---------------|-------------------|
| | | D'Enregistrement d'REACH | | Danger | Danger |
| Ester éthylique d'acide acétique, polymère à base d'éthène | 24937-78-8 | 607-457-0 | 50-60 | Non classé | Aucun |
| Résines de pétrole | | 265-116-8 01-2120785751-45-XXXX | 30-40 | Non classé | Aucun |

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation Voie d'exposition peu probable. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à

l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement

respirer.

Contact avec la Peau Dans le cas de brûlures causer par les liquides en fusion, ne pas essayer de retirer

les matériaux adhérants. Rincer immédiatement la peau à grande eau. Appeler un médecin.

medecin

Date d'édition: 07-06-2022 Page: 1 - 6 Révision: 2.0 - Remplace: 1.0 Date de révision : 07-06-2022





Contact avec les yeux En cas de contact direct avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire. Appeler

un médecin.

Ingestion Voie d'exposition peu probable. Rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La matière fondu adhère à la peau, provoquant de profondes brûlures thermiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La matière fondue peut provoquer de graves brûlures.NE PAS essayer d'enlever le

matière fondu de la peau. Refroidir rapidement avec de l'eau.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Eteindre l'incendie avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés Rien de connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une décomposition.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si le produit est fondu, choisir une fine pulvérisation d'eau plutôt qu'un jet direct.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit

contact avec le produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer selon Rubrique 13.

Lorsque fondu: Attendre que le produit se refroidisse et/ou se solidifie avant de le

ramasser.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personelle. Eviter le contact avec le produit chaud ou fondu. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

Tenir hors de portée des enfants.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur .

Température de stockage Ambiante.

Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles Pas connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif solide en bâtonnets - A utiliser avec un pistolet à colle, pour des travaux

d'artisanat ou industriel.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de

travail

| SUBSTANCE | N° | CAS | VLLT (VLEP 8 heures, | VLLT (VLEP 8 heures, | VLCT (ppm) | VLCT (mg/m³) | Remarque |
|-----------|-------------|-----|----------------------|----------------------|------------|--------------|-----------------|
| | | | ppm) | mg/m³) | | | |
| | | | | | | | Aucun attribué. |

Source: Arrêté du décembre 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Équipements de protection

individuelle

Date d'édition: 07-06-2022 Page: 2 - 6 Révision: 2.0 - Remplace: 1.0 Date de révision : 07-06-2022







Protection des Yeux Porter une protection pour les yeux et/ou le visage appropriés.

Protection de la peau Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Temps de rupture de la

matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.



8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts. Protection De L'environnement

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide cireux.
Couleur Colorée.
Odeur Inodore.
Point de fusion/point de congélation
Point d'ébullition ou point initial Non disponible.

d'ébullition et intervalle d'ébullition

Inflammabilité Non inflammable. Limites inférieure et supérieure Non applicable.

d'explosion

Point d'éclair >200°C (Liquide)
Température d'auto-inflammabilité Non disponible.
Température de décomposition Non disponible.
pH Non applicable.

Viscosité Cinématique Lorsque fondu: 1000-3000 mPa•s @ 200°C Solubilité Solubilité (Eau) : Insoluble dans l'eau.

Solubilité (Autre) : Pas connu.

Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log)

Pression de vapeur Non disponible.

Densité et/ou densité relative $0.965 \pm 0.02 \text{ g/cm}^3$ Densité de vapeur relative Non disponible.

Caractéristiques des particules Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire directe.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Date d'édition: 07-06-2022 Page: 3 - 6 Révision: 2.0 - Remplace: 1.0 Date de révision : 07-06-2022





Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Ingestion
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau
Toxicité aiguë - Inhalation
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation
Faible toxicité aiguë.
Faible toxicité aiguë.
Faible toxicité aiguë.
Non irritante.
Non classé.

oculaire

Données sur la sensibilisation de la peau Non sensibilisant pour la peau.

Données sur la sensibilisation Non classé.

respiratoire

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.

Cancérogénicité Aucune preuve d'action cancérigène.

Toxicité pour la reproduction Pas de preuves d'effets de reproduction.

L'allaitement Non classé. Toxicité spécifique pour certains organes Non attribué.

cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes Non attribué.

cibles - exposition répétée

Danger par aspiration Non classé.

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité - Invertébrés aquatiques
Toxicité - Poissons
Toxicité - Algues
Peu toxique pour les invertébrés.
Peu toxique pour les poissons.
Peu toxique pour les algues.

Toxicité - le compartiment sédiment Non classé. Toxicité - Milieu terrestre Non classé.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Une partie des composants sont biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Rien de connu. 12.7 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Revalorisation ou recyclage si possible. Peut être entreposé en décharge en accord

avec la législation en vigueur.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou

nationale.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classifié comme dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi

Date d'édition: 07-06-2022 Page: 4 - 6 Révision: 2.0 - Remplace: 1.0 Date de révision : 07-06-2022





Pas connu

Non indiqué

Non indiqué

Non indiqué

Non indiqué

Non indiqué

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement

préoccupantes candidates en vue d'une

autorisation

REACH: L'annexe XIV des substances Non indiqué

soumises à autorisation

REACH: Annexe XVII Restrictions Non indiqué

applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

Le plan d'action continu communautaire

(CoRAP)

Règlement (UE) Nº 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques

persistants

Règlement (CE) no 1005/2009 du

Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la

couche d'ozone

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques

dangereux

Règlements nationaux

Autres Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

LÉGENDE

Mention(s) de mise en garde P102: Tenir hors de portée des enfants.

Acronyme CAS : Chemical Abstracts Service

 \mbox{CLP} : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et

l'emballage des substances et des mélanges

1-16

CE: Communauté Européenne

VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

REACH: Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits

chimiques

VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Principales références bibliographiques et les sources de données utilisées pour élaborer la FDS Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. ISABERG RAPID AB ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. ISABERG RAPID AB n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Date d'édition: 07-06-2022 Page: 5 - 6 Révision: 2.0 - Remplace: 1.0

Date de révision : 07-06-2022





Date d'édition: 07-06-2022 Page: 6 - 6 Révision: 2.0 - Remplace: 1.0

Date de révision : 07-06-2022